

Arrêté du 6 juin 2012 portant nomination à la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale
NOR : JUSD1224223A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 16, R.8 et suivants, et A.22 et suivants du code de procédure pénale ;

ARRÊTENT :

Article 1

Sont reconduits dans leurs fonctions, en qualité de membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

Membre titulaire

M. Patrice DEMOLY, commissaire divisionnaire, chef du 3ème district de police judiciaire à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris,

Membre suppléant

M. Martin LEVREL, commissaire de police, chef de la division de Roubaix, circonscription de sécurité publique de Lille agglomération, direction centrale de la sécurité publique.

Article 2

Sont nommés membres de la commission mentionnée à l'article 1 :

Membres suppléants

M. Franck COURSON, commissaire divisionnaire, délégué interrégional adjoint au recrutement et à la formation Sud-Est, direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Mme Viviane BRETHENOUX, substitute du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris.

Article 3

Sont retirés de la liste des membres de cette même commission :

Mme Vanessa PERREE, conseillère à la cour d'appel de Fort-de-France,

M. Rémi CONESA, commissaire de police, adjoint au directeur et directeur des formations à l'école nationale supérieure des officiers de police de Cannes-Ecluse, direction des ressources et des compétences de la police nationale.

.../...

Article 4

La directrice des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 juin 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour la ministre et par délégation,
La directrice des affaires criminelles et des
grâces,

Maryvonne CAILLIBOTTE

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de la police nationale,

Claude BALAND